

RENNES



www.caninebretonne.fr

2 EXPOSITIONS CANINES le même week-end, au même endroit Parc des Expositions Rennes / Aéroport



CENTRALE
CANINE

C.A.C.S.

Samedi 11 Mai 2019

**Exposition canine nationale
avec attribution du CACS de la SCC**



C.A.C.S.
C.A.C.I.B.

Dimanche 12 Mai 2019

**Exposition canine internationale
avec attribution du CACS de la SCC et du CACIB de la FCI**

SORTIE LIBRE À PARTIR DE 15H

Restauration rapide dans l'enceinte de l'exposition

Renseignements :

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE BRETONNE

☎ 06 88 83 24 87

Site : caninebretonne.fr

mail : contact@caninebretonne.fr

Samedi 11 Mai

RACES INVITÉES (engagements gratuits) :

Welsh Corgis, Basset et Griffon Fauves de Bretagne

RÉGIONALES D'ELEVAGE :

Bergers Blancs Suisses et Terriers d'Ecosse

**TRÈS
NOMBREUX
PRIX ET
RÉCOMPENSES**

RING D'HONNEUR

*Désignation des : Meilleur chien de race, de groupe et de l'expo,
Meilleur PUPPY, JEUNE, VETERAN*

*Meilleure paire, Meilleur couple, Meilleur lot d'affixe, Meilleur Lot de reproducteur,
concours jeune Présentateur.*

**Important : les confirmations pour les chiens non engagés
au CACS ou au CACIB se feront le Samedi 11 Mai
de 10h à 12h et de 13h à 15h.**

Tarif : 30 €

Formulaire spécifique à demander auprès de l'ACT Bretonne

Inscriptions sur www.cedia.fr

CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR
Inscription le jour de l'exposition
au secrétariat

**Catalogue gratuit
parking gratuit**

Cages gratuites en nombre limité

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
15 AVRIL date de réception (papier)
24 AVRIL (internet)

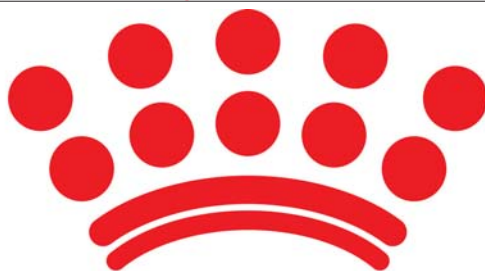
Engagements Internet :
<https://cedia.fr> - paiement sécurisé

L'Association Canine demande 1 € supplémentaire par paiement
sur internet pour les frais administratifs


ROYAL CANIN®

Samedi 11 Mai 2019 CACs		RENNES 2019		Dimanche 12 Mai 2019 CACs ET CACIB
GROUPE 1				
ANJORAN Jeanine		Berger des Pyrénées, chien de Berger Catalan		DESSERNE Sylvie
SAVVA Andreas (CYP)		Berger Australien		NURMATOVA Viktoriya (UZB)
ANJORAN Jeanine	spéciale	Berger de Beauce		GIANNONE Salvatore
GIANNONE Salvatore		Berger Hollandais, chien loup de Saarloos, Schapendoes		KERFRIDEN Jean
ROSER Solange		Berger Blanc Suisse	spéciale	WERBITZKI W. (BLR)
SAVVA Andreas (CYP)		Berger Allemand		WERBITZKI W. (BLR)
CECCARELLI Maria (It)		Berger Belge		VARLET Marie France
ROSER Solange		Schipperke		MOCQUE Michel
VERAGUE Patrick	INVITEE	Welsh Corgis	spéciale	NURMATOVA Viktoriya (UZB)
MANNATO Franco		Bearded Collie	spéciale	MOCQUE Michel
ROSER Solange		Bobtail		GIANNONE Salvatore
SAVVA Andreas (CYP)		Border Collie		GIANNONE Salvatore
ANJORAN Jeanine		Berger de Picardie, Berger de Brie		KERFRIDEN Jean
VERAGUE Patrick	spéciale	Shetland		ROSER Solange
MATTERA Cassandre	spéciale	Colley		MOCQUE Michel
GIANNONE Salvatore		Chien loup tchécoslovaque, Bergers de Russie Méridionale, des Abruzzes et de Maremme, Polonais, Chien de Berger Croate, Komondor, Kuvasz, Mudi, Pumi, Puli		SAVVA Andreas (CYP)
Sylvie DESSERNE	spéciale	Berger de la Serra de Aires, Berger de Majorque		BOCHER Pierre
KERFRIDEN Jean		Kelpie australien, Bouviers d'Australie		GIANNONE Salvatore
KERFRIDEN Jean	spéciale	Bouvier des Ardennes, des Flandres		MEYER Dany
CECCARELLI Maria (It)		Reste du groupe		GIANNONE Salvatore
M. Giannone assurera les confirmations des races jugées par des juges étrangers				
GROUPE 2				
BOCHER Pierre		Chien de Léonberg, Aïdi		TOMPOUSKY Sylviane
DESSERNE Sylvie		Bulldog anglais		TOMPOUSKY Sylviane
TOMPOUSKY Sylviane		Terre Neuve, Landser		SAVVA Andreas (CYP)
BOCHER Pierre		Chien de Montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées		JOUANCHICOT Christian
DYTRYCH Anne		Dogue de Bordeaux		JOUANCHICOT Christian
NURMATOVA Viktoriya (UZB)		Terrier noir Russe		SAVVA Andreas (CYP)
BOTTUSSI Celine		Saint Bernard, Dogue du Tibet	spéciale	PRESSIAT Violaine
SOULAT Raymond	spéciale	Hovawart		BOCHER Pierre
GRUNHEID Jean Louis		Dogue argentin	spéciale	BOCHER Pierre
WERBITZKI W		Mastiff, Bullmastiff, Berger d'Anatolie		TOMPOUSKY Sylviane
R UMANHA William (CRI)		Dobermann	spéciale	WERBITZKI W. (BLR)
NURMATOVA Viktoriya (UZB)		Rottweiler		WERBITZKI W. (BLR)
SAVVA Andreas (CYP)		Boxer		PRESSIAT Violaine
BODSON Marie Christine		Affenpinscher, Pinscher, Schnauzer		MEYER Dany
SAVVA Andreas (CYP)		Dogue allemand	spéciale	JOUANCHICOT Christian
ERNOULT Véronique	spéciale	Bouviers Bernois, de l'Appenzel, de l'Entlebuch, Grand Bouvier suisse		BOCHER Pierre
Sylvie DESSERNE	spéciale	Chien de Castro Laboreiro, Chien de la Serra da Estrela, Cimarron Uruguayen, Dogue de Majorque, Dogue des Canaries, Fila brasileiro, Fila de San Miguel, Fila Brasileiro, Tosa, Broholmer		BOCHER Pierre
MEYER Dany		Shar Pei		BODSON Marie Christine
BOTTUSSI Céline		Mâtin de Naples		SOULAT Raymond
WERBITZKI W		Berger d'Asie Centrale, Sarplaninac, Berger du Caucase		MANNATO Franco
TOMPOUSKY Sylviane	spéciale	Cane Corso		SAVVA Andreas (CYP)
Sylvie DESSERNE		Reste du groupe		SOULAT Raymond
M. Giannone assurera les confirmations des races jugées par des juges étrangers				
GROUPE 3				
BODSON Marie Christine		Yorkshire terrier		JOUANCHICOT Christian
TRICQUENEUX Pierre	spéciale	Fox terrier		GRUNHEID Jean Louis
TRICQUENEUX Pierre		Terrier Ecosais, Cairn, Dandie Dinmont, skye, West Highland White Terrier	spéciale	BODSON Marie Christine
ESCOFFIER Jean Louis	spéciale	Staffordshire américain		R UMANHA William (CRI)
TRICQUENEUX Pierre		Staffordshire bull terrier		ESCOFFIER Jean-Louis
ESCOFFIER Jean Louis		Bull terrier, Bull terrier miniature	spéciale	R UMANHA William (CRI)
ESCOFFIER Jean Louis		Terrier Jack Russell, Révérend Russell		TRICQUENEUX Pierre
GRUNHEID Jean Louis		Airedale, Bedlington, Border, Cesky, Irish, Kerry, Lakeland, Norfolk, Norwich, Sealyham, Silky, Manchester, Brésilien, Australien, Japonais, Toy, Welsh		BARENNE Roger
ESCOFFIER Jean Louis		Terrier de Chasse Allemand et reste du groupe		BARENNE Roger
M. Escoffier assurera les confirmations des races jugées par des juges étrangers				
GROUPE 4				
DESSERNE Sylvie		Teckel		VARLET Marie France
GROUPE 5				
ESCOFFIER Jean Louis		Chien nu du Mexique, du Pérou		R UMANHA William (CRI)
ESCOFFIER Jean Louis		Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco, Basenji		GRUNHEID Jean Louis
MATTERA Cassandre		Eurasier		ESCOFFIER Jean Louis
WERBITZKI W		Akita, Finnois de Laponie, Buhund Norvégien, Chiens d'Elan Norvégien et Suédois, Chien d'Ours de Carélie, Chien de Berger Islandais, Chien de Canaan, Chien du Groenland, Chien Norvégien de Macareux, Chien Thaïlandais à crête dorsale, Samoyède, Shiba Inu, Spitz Japonais, Spitz des Visigoths		MANNATO Franco
NURMATOVA Viktoriya (UZB)		Malamute de l'Alaska		MANNATO Franco
NURMATOVA Viktoriya (UZB)		Husky de Sibérie		ROSER Solange
NURMATOVA Viktoriya (UZB)		Chow-Chow		GRUNHEID Jean Louis
MEYER Dany		Akita américain		MATTERA Cassandre
MEYER Dany		Spitz allemand et italien	spéciale	VERAGUE Patrick
MANNATO Franco		Reste du groupe		MEYER Dany
M. Mannato assurera les confirmations des races jugées par des juges étrangers				

Samedi 11 Mai 2019 CACS		RENNES 2019		Dimanche 12 Mai 2019 CACS ET CACIB	
GROUPE 6					
MATTERA Cassandre		Basset Hound		spéciale	DESSERNE Sylvie
DESSERNE Sylvie		Bruno du Jura, Saint-Hubert			ROSER Solange
DESSERNE Sylvie		Ariégeois, Basset Artésien Normand, Bleus de Gascogne, Griffons Vendéens, Chien d'Artois, Griffon Nivernais, Basset des Alpes, Basset de rouge de Bavière			THOMAS Gerard
DESSERNE Sylvie		Dalmatien			MEYER Dany
DESSERNE Sylvie		Rhodesian ridgeback			SOULAT Raymond
ROSER Solange	INVITEE	Basset et Griffon Fauve de Bretagne			HENRIO Jean Yves
BOTTUSSI Celine		Beagle Harrier, Harrier		spéciale	GAUTHIER J. / POCHODZAY P.
THOMAS Gerard		Beagle		spéciale	GAUTHIER J. POCHODZAY P.
DESSERNE Sylvie		Reste du groupe			JOUANCHICOT Christian
GROUPE 7					
PARENT Nathalie		Braque Allemand		spéciale	GRASSET Claude
PARENT Nathalie		Braque hongrois, d'Auvergne, Italien, Français, Saint Germain, du Bourbonnais, Epagneul de Pont Audemer, Bleu de Picardie et Picard, Barbu tchèque			GRASSET Claude
PARENT Nathalie		Griffon d'arrêt à poil dur Korthals		spéciale	Jacques KESPERN
GRASSET Claude		Spinone, Pudel pointer, Setter Gordon			PARENT Nathalie
BLEMUS Lionel		Epagneul breton		spéciale	PARENT Nathalie
BLEMUS Lionel		Epagneul de Munster			PARENT Nathalie
GRALL Louis		Setter Anglais		spéciale	JULIEN Jean Philippe
PARENT Nathalie		Setter irlandais		spéciale	BLEMUS Lionel
GRASSET Claude		Braque de Weimar		spéciale	KERIHUEL jean Paul
PARENT Nathalie		Pointer		spéciale	KERIHUEL jean Paul
KERIHUEL Jean Paul		Reste du groupe			PARENT Nathalie
GROUPE 8					
BARENNE Roger		Clumber Spaniel, Cocker américain, Cocker Anglais, Field, Springer, Sussex, welsh, Petit chien de chasse d'eau Irlandais, Irish Water Spaniel		spéciale	CORNET GOUGON Dominique
CECCARELLI Maria (It)		Barbet, Chien d'eau Espagnol, Portugais, Romagnol			BOCHER Pierre
CORNET GOUGON Dominique		Retrievers du Labrador, Golden, Flat, Curly, de la Baie de Chesapeake, de la Nouvelle Ecosse		spéciale	R UMANHA William (CRI)
CORNET GOUGON Dominique		Reste du groupe			R UMANHA William (CRI)
Mme Cornet-Gougou assurera les confirmations des races jugées par des juges étrangers					
GROUPE 9					
MATTERA Cassandre		Griffon Bruxellois/Belge, petit Brabançon			BOTTUSSI Celine
MATTERA Cassandre		Boston terrier, Carlin			R UMANHA William (CRI)
MATTERA Cassandre		Bouledogue français			PRESSIAT Violaine
DUMONT Bertrand	spéciale	Epagneul tibétain, Lhassa Apso, Shih Tzu, Terrier du Tibet			DESSERNE Sylvie
DUMONT Bertrand		Cavalier King Charles et King Charles spaniel			DESSERNE Sylvie
BODSON Marie Christine		Chien Chinois à crête, Coton de Tulear			BOTTUSSI Céline
R UMANHA William (CRI)		Chihuahua			MATTERA Cassandre
CHANCEL AGUIRRE Frédérique		Epagneul pékinois et japonais		spéciale	BOTTUSSI Céline
BARENNE Roger	spéciale	Caniche			BODSON Marie Christine
BODSON Marie Christine		Epagneul nain continental, petit chien Russe		spéciale	KERIHUEL Jean Paul
CHANCEL AGUIRRE Frédérique		Bichon à poil frisé, Maltais, Bolonais, Havanais, Petit Chien Lion			BARENNE Roger
DESSERNE Sylvie		Reste du groupe			ESCOFFIER Jean Louis
M. Barenne assurera les confirmations des races jugées par des juges étrangers					
GROUPE 10					
TOMPOUSKY Sylviane		Barzoï			BRASSAT LAPEYRIERE Jean Louis
DUMONT Bertrand		Whippet			R UMANHA William (CRI)
R UMANHA William (CRI)		Afghan, Saluki		spéciale	DESSERNE Sylvie
DESSERNE Sylvie		Greyhound, petit lévrier italien, lévrier écossais, irlandais, Azawakh, Sloughi, Galgo et reste du groupe			BRASSAT LAPEYRIERE Jean Louis
M. Brassat-Lapeyriere assurera les confirmations des races jugées par des juges étrangers					
Races non reconnues par la F.C.I.					
JOUANCHICOT Christian	spéciale	Bulldog continental			BARENNE Roger
JOUANCHICOT Christian	spéciale	Chien particolore			JOUANCHICOT Christian
DESSERNE Sylvie	spéciale	Cao de Gado Transmontano, Barbado da Terceira			BOCHER Pierre
MANNATO Franco		Cursinu			MEYER Dany
DESSERNE Sylvie		Bruno Saint Hubert Français			ROSER Solange
DESSERNE Sylvie		Berger américain miniature		spéciale	KERIHUEL jean Paul



ROYAL CANIN®

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA A RENNES LE 11 MAI 2019 POUR LE CACS ET LE 12 MAI 2019 POUR LE CACIB.

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès l'ouverture. Les jugements commenceront à 9h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements.

LOGEMENT - Quelques cages gratuites seront mises à disposition. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Sortie autorisée à partir de 15h.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6

soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse) Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être

réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le règlement des engagements, libellé à l'ordre de l'Association Canine Territoriale Bretonne, doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

La clôture est fixée au 15 avril 2019 pour les engagements papier (24 avril pour les engagements internet). Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, par l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^o Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laborero, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Howarth, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Circeo de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback	15 mois
Gr 8 : Retrievers	15 mois
Gr 9 : Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 114 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C. avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, malade, mort des animaux exposés, morsures occasionnelles par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, à l'exception des chiens nés en France avant le 28/08/08.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

RENNES 11 ET 12 MAI 2019 - 2 Expositions Canines



Samedi 11 : Exposition nationale avec attribution du CACS
Dimanche 12 : Exposition internationale avec attribution du CACIB



Demande d'engagement

N'oubliez pas de cocher une des cases ci-dessous.

Exposition Nationale uniquement
Samedi 11 mai

Exposition Internationale uniquement
Dimanche 12 mai

Deux expositions
Samedi 11 et Dimanche 12 mai

Cadre réservé à l'organisation

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 15 Avril (date de réception)** à :
CEDIA - Exposition de Rennes - 31230 COUEILLES.
photocopies acceptées - 1 chien par feuille

Cadre réservé à l'organisation

Joindre impérativement :

En l'absence de justificatifs valables, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

- Votre règlement à l'ordre de l'A.C.T.Bretonne
- la photocopie des justificatifs (champion et travail),
- Pour les chiens de la 2^e catégorie (Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier) ou pour les chiens en provenance de l'étranger, joignez obligatoirement la photocopie du passeport (1^{re} page intérieure + page où figurent les vignettes de la vaccination anti-rabique).»
- la photocopie de la carte d'adhérent ACTB 2019 le cas échéant

Engagements internet : <https://cedia.fr>, tarif de l'organisateur ; règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus. L'ACTB demande 1€ supplémentaire par transaction, pour frais bancaires.

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° tatouage ou puce : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune
(voir règlement) Puppy Baby Vétéran Ne Concourant pas
Lot d'Affixe Lot de reproducteur Meute Couple Paire
Confirmation avec exposition

Sans précision ci-dessus, le chien sera inscrit, selon son âge, en classe ouverte, jeune ou puppy

participation aux frais	1 ^{re} clôture : 15/04/19 cachet de la poste faisant foi			2 ^e clôture : 24/04/2019 uniquement sur internet			Sommes adressées
	CAC	CACIB	2 jours	CAC	CACIB	2 jours	
1 ^{er} chien	38 €	40 €	70 € (soit 35€ par expo)	48 €	50 €	90 € (soit 45€ par expo)	
2 ^e chien	33 €	36 €	62 € (soit 31€ par expo)	43 €	46 €	80 € (soit 40€ par expo)	
3 ^e et suivants (chacun)	22 €	27 €	44 € (soit 22€ par expo)	32 €	37 €	64 € (soit 32€ par expo)	
Puppy, Baby	20 €	25 €	40 € (soit 20€ par expo)	30 €	35 €	60 € (soit 30€ par expo)	
Vétéran	15 €	20 €	30 € (soit 15€ par expo)	20 €	25 €	40 € (soit 20€ par expo)	
ne concourant pas	15 €	15 €	25 €	20 €	25 €	40 €	
Meute (uniquement TERRIERS-TECKELS-CHIENS COURANTS)	65 €	70 €	110 € (soit 55€ par expo)	75 €	80 €	130 € (soit 65€ par expo)	
Chien supplémentaire de la meute	15 €	15 €	25 € (soit 12,50€ par expo)	15 €	15 €	25 € (soit 12,50€ par expo)	
Couple ou Paire	15 €	15 €	20 €	20 €	20 €	30 €	
Carte accompagnateur*	5 €	5 €	8 €	6 €	6 €	10 €	
* une entrée visiteur gratuite pour 3 chiens engagés ou plus							Total global
ADHÉRENTS ACT Bretonne à jour de cotisation 2019 :							
Réduction de 10% sur le montant total de vos engagements - N° d'adhérent :							
Règlement par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP Libellé au nom de l'ACT Bretonne							Total global

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenu ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

La présence de chiens et de chiots non engagés à l'Expo est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking de l'expo ; tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (voir règlement intérieur).

Fait à _____

le _____ Signature :

Adhésion ACT Bretonne (facultatif) : voir en page 4

1^{er} tarif : jusqu'au 15 avril (cachet de la poste) - sur internet : le 15 avril à minuit
2^e tarif : uniquement sur internet jusqu'au 24 avril à minuit



www.caninebretonne.fr



Association Canine Territoriale Bretonne

Affilié à la Centrale Canine, reconnue d'Utilité Publique

Bulletin 2019

Bulletin à retourner à : Dominique ANDRE, Trésorière Adj. A.C.T.B., Lieu-dit Normandie, 35520 MELESSE

A partir du 1er octobre, les cotisations recueillies seront comptées pour l'année suivante mais l'ancienneté sera décomptée depuis la demande d'adhésion. Les adhérents bénéficient de l'entrée gratuite à toutes les manifestations organisées ou patronnées par l'A.C.T.B., et d'une réduction de 10 % sur les engagements aux expositions A.C.T.B.

Adhésion

Renouvellement

Membre : 16 €

Membre Bienfaiteur : 32 €

M. Mme Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Couple : 25 €

M. Mme Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Club (s) : _____

Activités pratiquées : CHASSE CNEAC LEVRIERS CUNCBG CUNSE

PRESIDENT CLUB JUGE DELEGUE RACE AUTRE

Atteste sur l'honneur jouir de mes droits civiques et ne pas avoir été condamné pour sévices et ou mauvais traitements envers les animaux.

A : _____ Le : _____

Signature Membre :

Signature Couple :

Confirmations 2019 toutes races

- MERCREDI 6 FEVRIER - SCAER (29)**
Halle des Sports
- SAMEDI 11 MAI - RENNES (35)**
Parc Expositions Rennes / Aéroport
- MERCREDI 25 SEPTEMBRE - GUILLIERS PLOERMEL (56)**
Maison familiale et rurale
- SAMEDI 19 OCTOBRE - RENNES (35)**
Maison de la Chasse, 35630 Saint-Symphorien
- MERCREDI 11 DECEMBRE - POMMERIT JAUDY (22)**
Lycée de Pommerit Jaudy

Renseignements :

caninebretonne.fr - contact@caninebretonne.fr